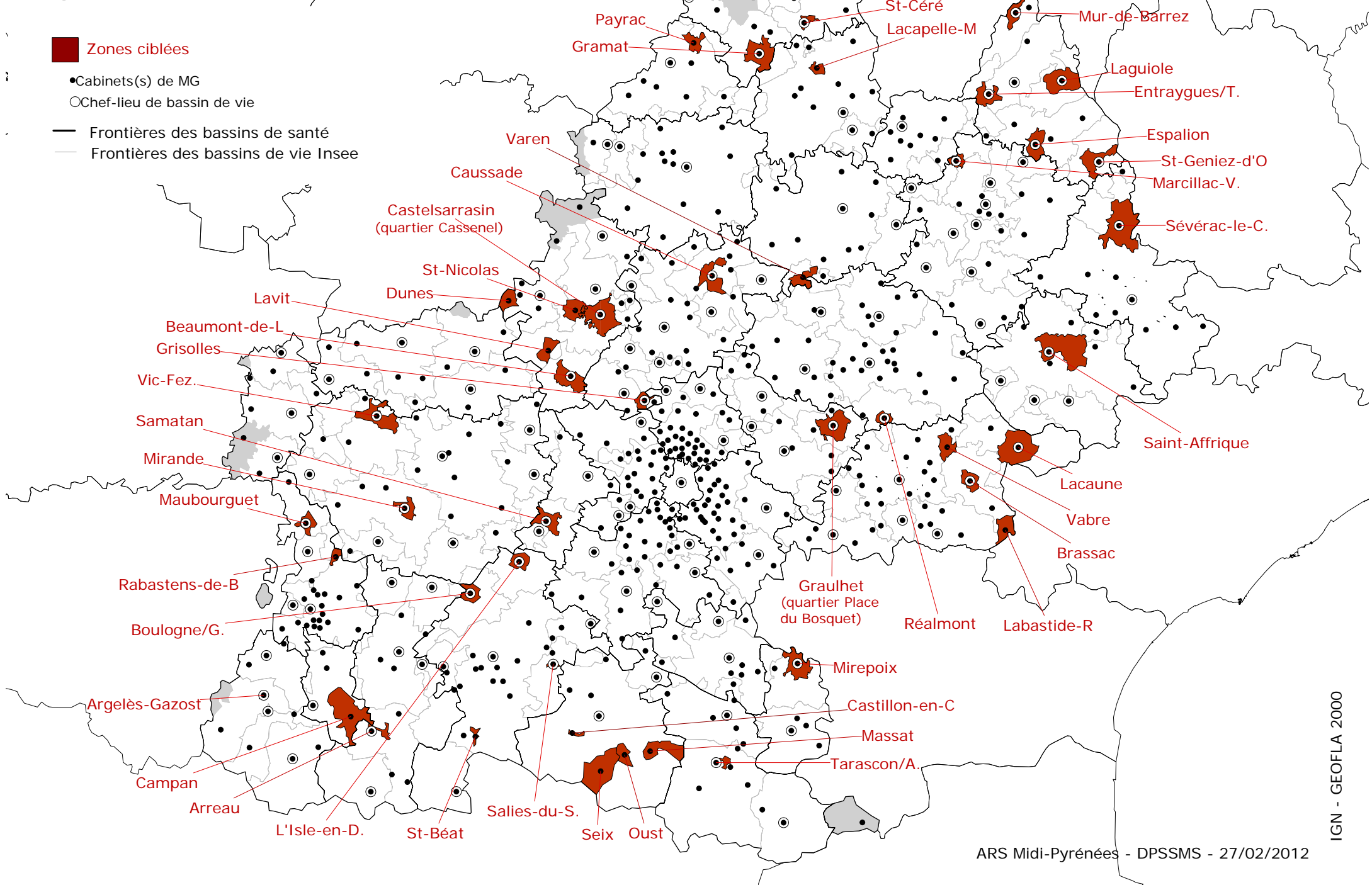


# Midi-Pyrénées : Zones de mise en oeuvre des mesures citées au cinquième alinéa de l'article L. 1434-7 du code de la santé publique.

**Zones ciblées**

- Cabinets(s) de MG
- Chef-lieu de bassin de vie
- Frontières des bassins de santé
- Frontières des bassins de vie Insee



# Midi-Pyrénées : Niveaux de dotation en infirmiers libéraux

- Zones sur-dotées
- Zones très dotées
- Zones à offre intermédiaire
- Zones sous-dotées
- Zones très sous-dotées
- Zones rattachées à une région limitrophe

